

ONU 2008

7<sup>ème</sup> session de l'Instance Permanente aux Questions Autochtones



## Délégation citoyenne basque du Pays basque nord.

*Milesker Lehendakari andere agurgarria, egun on deneri !*

*Ohore handirekin hartzen dugu hitza jatorriko herrien asanblada horretan, gure eskubi-deen egoera aipatzeko zuen aintzinean.*

(salutations en basque)

Merci madame la Présidente.

Madame la Présidente, membres du Bureau et représentants des délégations des peuples autochtones ici présents, Euskal Herria notre terre, la terre des Basques, se situe en Europe de l'Ouest, de part et d'autre des Pyrénées, entre l'Espagne et la France. Territoire que les Basques occupent bien avant la création de ces deux Etats car cela fait plus de 20 000 ans que notre culture se développe sur la terre de nos ancêtres. Le peuple basque a lutté durant des siècles et continue de lutter aujourd'hui encore pour défendre son territoire, sa langue, sa culture.

Nous nous réjouissons des avancées des droits des peuples autochtones dans certains pays d'Amérique latine comme en Bolivie, et nous exprimons notre solidarité avec tous les peuples autochtones en lutte pour défendre leurs droits. Nous avons pu mesurer, durant ces journées, combien les politiques d'assimilation, de négation ou de répression des Etats se ressemblent de part le monde.

La partie du territoire basque, d'où nous venons, est sous tutelle de l'Etat français. Cependant l'Etat français nie notre existence même en tant que peuple et nous refuse la plus petite reconnaissance institutionnelle ainsi que l'officialisation de notre langue.

Face à ce déni d'existence nous voulons rappeler que la France a signé plusieurs accords internationaux dont la déclaration des droits des peuples autochtones qui stipule, dans son article 3, que les peuples autochtones ont droit à l'autodétermination et dans son article 4 que ces peuples ont droit d'être autonomes et de s'administrer eux-mêmes.

D'autre part les articles 8 et suivants garantissent les droits des langues et cultures des peuples autochtones.

Comme à l'accoutumé, la France a beaucoup de mal à mettre en pratique les accords qu'elle signe et cache le problème en refusant de reconnaître les peuples autochtones sur son territoire, et continue dans sa politique discriminatoire : cette semaine, elle vient de bloquer les comptes en banques d'une maison d'édition de livres en langue basque ainsi que ceux d'une télévision d'expression basque.

C'est pour cela, madame la Présidente, que nous demandons au Secrétariat du Conseil Economique et Social de l'ONU et à l'Instance Permanente sur les Questions Autochtones :

- 1/ De faire appliquer par la France les accords internationaux qu'elle a déjà signé dont la Déclaration des droits des peuples autochtones.
- 2/ De nommer un expert autochtone pour la zone « Europe de l'Ouest »

Merci madame la Présidente ainsi que les membres du Bureau et délégations des peuples autochtones ici présents.

Milesker deneri, gora herrien arteko elkartasuna !

Vive la solidarité entre les peuples autochtones.